

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation
10 mars 2025

Date de l’Affichage
14 mars 2025

2025-08 Séance du 14 mars 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4
Représentés : 3

Objet de la délibération

Autorisation donnée au maire
d’engager, de liquider et de
mandater des dépenses
d’investissement
avant le vote du budget primitif
2025

L’an deux mille vingt-cinq le quatorze mars à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRÉSENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M. Philippe BARRAULT, M Grégory THIBAUD **Adjoints au Maire**,
Mme Marie CORNET-VERNET, M. Daniel MATHE, Mme Oriane PODEVIN,
Mme Pascale BACQUET **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M Jean-Paul ANGLADE représenté par M Philippe BARRAULT
Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA
Mme Florence DECHELLE, représentée par Mme Pascale BACQUET

ABSENTS NON REPRESENTES : M. Pierre de MONTALEMBERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Philippe BARRAULT

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l’article L 1612-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment d’article L1612-1 al 3 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le montant budgétisé en section d’investissement 2024 chapitre 20 65 000,00 €

VU le montant budgétisé en section d’investissement 2024 chapitre 21 560 587,89 €

TOTAL 625 587,89 €

VU les investissements indispensables dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif 2025

Et après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil Municipal

AUTORISE le Maire à engager, à liquider et à mandater des dépenses d’investissement suivant la répartition des lignes d’investissement suivantes :

Chapitre 20 65 000,00 € x 25% = **16 250,00 €**

Détail des comptes :

203 65 000,00 € x 25% = 16 250,00 €

Chapitre 21 560 587,89 € x 25% = **140 146,97 €**

Détail des comptes :

2111 62 000,00 € x 25% = 15 500,00 €

2131 60 000,00 € x 25% = 15 000,00 €

2132 413 500,00 € x 25% = 103 375,00 €

2152 14 000,00 € x 25% = 3 500,00 €

2157 5 200,00 € x 25% = 1 300,00 €

2158 3 887,89 € x 25% = 971,97 €

2184 2 000,00 € x 25% = 500,00 €

560 587,89 € 140 146,97 €

TOTAL 156 396,97 €

A Boissettes le 14 mars 2025

Secrétaire de séance
M. Philippe BARRAULT

Le Maire,
M. Thierry SEGURA

